Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20260310-2026_03_12-DE

République Française
Département ILLE ET VILAINE
EPINIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	11

Vote
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 10 mars à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de EPINIAC s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/03/2026.

Présents : Mmes : LAURENT Régine, CHOQUET Anne-Laure, DUCOUX Soazig, PASSIER Géraldine, TRUFFLET Joëlle, DESNOS Sophie, MM : DESPRES Jean-Louis, BOURGEAULT Thierry, GAUTRIN Eric, RUAUX Phillipe, ROIZIL Jérôme

Excusés : M. HARDY Benoît, M. DE LA CHESNAIS Arnaud

A été nommé secrétaire : M. LAURENT Régine

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

2026_03_12 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) Budget annexe « Le lotissement Courtil de la Fontaine » au titre de 2025

Madame le Maire précise en introduction qu'à partir de l'exercice 2024, la commune produit un compte financier unique (CFU). Il s'agit en effet d'une simplification visant à regrouper en un document budgétaire et comptable commun les anciens comptes administratifs et comptes de gestion, proposés respectivement par l'ordonnateur et le comptable public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121 -14 et L 2121-31,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable public,

Vu la délibération n° 2025-03-19 en date du 25 mars 2025 approuvant le budget principal « Commune » au titre de l'exercice 2025

Entendu la présentation du compte financier unique 2025 pour le budget principal « Commune ».

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20260310-2026_03_12-DE

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2026 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire,

Considérant l'avis favorable de la commission finances qui s'est tenue le 03 Mars 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, celle-ci quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique du budget annexe « Lotissement Courtil de la Fontaine » au titre de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

CFU Annexe "Lotissement Courtil de la Fontaine" 2025

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	41 210.11 €	41 210.11 €
INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €

- **DE CHARGER** Mme le Maire et Monsieur le receveur municipal, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le

Le Maire
SYLVIE RAMÉ-PRUNAUX

MAIRIE D'EPINIAC
35 (Ille-et-Vilaine)

Secrétaire de séance
Régine LAURENT

Publicité des actes de la commune par voie électronique le